

# CONSEIL MUNICIPAL DE THIZY LES BOURGS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2025  
À 19 heures 30 minutes à la Mairie centrale de Thizy les Bourgs

L'an Deux Mille Vingt-cinq et le vingt juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie centrale de Thizy les Bourgs, sous la présidence de M. Ludovic CHERPIN, Maire.

Etaient présents : Ludovic CHERPIN, André FILLON, Éric MARCHAND, Isabelle BAYERON, Anne REYMBAUT, Jean-Michel MICHELOT, Nathalie BERNARD, Mohamed HADJAB, Ophélie MERCIER, Joël DINOT, Marie-Noëlle REGIS, Franck GUEFFIER, Anita AUBERTIN, Pascale GAUCHON, Malik MAHTAL (absent lors du vote du premier rapport), Nathalie BUISSON, Lydia ALONSO, Zoé PLICHON, Jean-Claude GARAVEL.

Absents excusés : Frédéric DÉMURGÉ pouvoir à Eric Marchand, Anaïs DEHOULE pouvoir à Marie-Noëlle REGIS

Absent : Pascal MOREAU

Secrétaire de séance : Nathalie BERNARD

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 MAI 2025

À la question posée par le Maire, aucuns autres des Conseillers Municipaux présents n'ayant d'observations à formuler sur la rédaction du compte-rendu de la séance du 20 mai 2025, celui-ci est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

## LES RAPPORTS

### ↳ Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgeisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. Aussi, nous nous engageons à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés\* ;
- définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;
- participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

*\*(Transports et mobilité; Habitat; Espaces extérieurs et bâtiments ; Lien social et solidarité ; Culture et loisirs ; Participation citoyenne et emploi ; Autonomie, services et soins ; Information et communication)*

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **approuve** l'adhésion de la commune de Thizy les Bourgs au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS), **désigne** en tant que représentant titulaire, Monsieur Mohamed HADJAB pour représenter la collectivité au sein de l'association, **désigne** en tant que représentant suppléant, Madame Marie-Noëlle REGIS pour représenter la collectivité au sein de l'association, **s'engage** à verser pour l'année 2025 la cotisation d'adhésion dont le montant est de 350 €.

*M. Le Maire rappelle que les plus de 65 ans sur notre territoire représente au moins 21% des habitants et d'ici 2050, ils seront environ 30% de la population. Cela va devenir un défi sociétal pour la santé et l'économie. Avec ce réseau, la municipalité sera accompagnée pour aider cette population dépendante ou pas qui aura besoin.*

↳ **Convention de partenariat entre France Nature Environnement du Rhône (FNE) et la commune**

Dans le cadre de ses engagements en faveur de la prévention de l'environnement et de la biodiversité, la commune de Thizy les Bourgs souhaite sensibiliser les citoyens autour de la cohabitation avec la biodiversité.

A cette fin une étude est envisagée, en partenariat avec FNE Rhône (France Nature Environnement), association protégeant, valorisant, et préservant la biodiversité et les espaces naturels.

La convention proposée définit les actions, les modalités ainsi que les ressources pour la réalisation de cette étude.

Cette collaboration s'inscrit dans le cadre de la valorisation de notre patrimoine naturel.

La participation de FNE Rhône garantit une expertise technique et scientifique de qualité, essentielle pour la conduite de cette étude.

Les Clauses de la convention assurent une répartition claire des missions, ainsi qu'un suivi rigoureux du projet.

Le coût total de cette prestation est de 21 020 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter cette convention.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **approuve** la convention avec la FNE Rhône dans les conditions prévues ci-dessus, **précise** que les crédits sont inscrits au budget principal 2025, **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

*M. Le Maire explique qu'il y aura des études effectuées et des conférences à destination du grand public*

↳ **Répartition 2025 du produit 2024 des amendes de police relatives à la sécurité routière**

Il est rappelé que chaque année, le Conseil Départemental doit répartir le montant de la dotation relative aux produits des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants pour des projets liés à la sécurité routière.

A cet effet, il est proposé de réaliser les travaux suivants :

- Mise en sécurité de la traversée piétonne Boulevard Alsace Lorraine à Bourg de Thizy entre le foyer d'accueil de jour médicalisé « La Rose des Vents » et l'EHPAD de Bourg de Thizy.

Les travaux consistent à aménager un passage piéton afin de sécuriser la traversée piétonne entre les 2 bâtiments.

Le coût estimatif des travaux s'élève à : 3 707.73 €HT

- Mise en sécurité du trottoir devant l'école primaire publique Mathilde Ovize à Thizy

Les travaux consistent à installer des barrières et potelets le long du trottoir afin d'éviter que les véhicules stationnent dessus et que ce trottoir puisse retrouver son usage initial destiné uniquement à la circulation des piétons

Le coût estimatif des travaux s'élève à : 4 644.00 €HT

- Installation d'une nouvelle signalétique directionnelle dans le centre de Bourg de Thizy

Les travaux consistent à renouveler la signalétique actuelle complètement obsolète et à la remplacer par une signalétique directionnelle sur bi mâts et totems plus adaptés permettant de mieux orienter et guider les automobilistes jusqu'au principaux bâtiments, équipements publics et commerces de proximité.

Le coût estimatif des travaux s'élève à : 10 303.28 €HT

- Remplacement des 2 radars pédagogiques devant Lycée François Mansard à Thizy rue Edouard Millaud

Les travaux consistent à remplacer les 2 radars pédagogiques qui se trouvent de part et d'autre de l'entrée principale du lycée François Mansard afin de limiter la vitesse des automobilistes sur cette section et sécuriser l'entrée du lycée.

Le coût estimatif des travaux s'élève à : 3 014.52 €HT

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **approuve** la proposition de travaux telle que présentée ci-dessus, **solicite** une subvention au titre de la répartition 2025 du produit des amendes de police 2024 auprès des services du Département du Rhône, **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

*M. Le Maire précise que pour la mise en sécurité de la traversée Boulevard Alsace-Lorraine à Bourg de Thizy est une demande récurrente et que nous allons pouvoir le faire cette année. Pour la mise en sécurité des trottoirs devant l'école Matilde Ovize, il y a des vrais problèmes de sécurité. Les personnes qui se garent sur les trottoirs risquent de bousculer un enfant en se garent sur les trottoirs ou pire. Il rappelle qu'il y a un parking au-dessus qui a été fait et bien fait. Il y a de la place.*

Marie-Noëlle REGIS indique que ce point a été plusieurs fois soulevé lors des rencontres citoyennes.

M. Le Maire explique que la nouvelle signalétique est à destination des commerçants. Ils sont favorables à cette nouvelle signalétique. Elle va indiquer les commerces, les équipements et bâtiments publics. Ces travaux vont attaquer en septembre  
Joël DINOT explique que les panneaux ont un certain âge et que normalement ils sont donnés pour 10 ans

#### ↳ **Subvention à caractère ponctuel**

Nous sommes saisis d'une demande de subvention à caractère ponctuel pour l'association ARLEQUINS EN 2000 qui organise les 4 et 5 octobre les 25 ans de l'association, en proposant deux représentations théâtrales dont une équipe de professionnels.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour l'organisation des 25 ans de l'association.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **attribue** une subvention d'un montant de **2 000 €** à Arlequins en 2000, **précise** que les crédits sont inscrits au budget principal 2025, chapitre 65, nature, 65748, fonction 028.

M. le Maire espère qu'il y aura du monde.

Franck Gueffier précise qu'ils font toujours le plein.

#### ↳ **Chantier d'été – Année 2025 – Participation financière auprès du Centre Social de Thizy les Bourgs**

Depuis maintenant plusieurs années, la commune de Thizy les Bourgs s'associe au Centre Social dans le cadre des chantiers d'été. Ce dispositif est ouvert aux jeunes de 16 et 17 ans résidant sur la commune. Le principe de ce dispositif est une découverte du monde du travail avec un aspect citoyen.

Les chantiers proposés sont variés et peuvent concerner différentes missions à vocation sociale ou environnementale : entretien des espaces de jeux, mission auprès des enfants, participation à l'amélioration du cadre de vie...

Ces jeunes sont encadrés par l'animateur du Comité d'Animation du Centre Social mais également par des agents communaux.

Il est proposé de reconduire ce partenariat et de fixer la participation de la commune à 20 € par jour et par jeune.

Mohamed HADJAB précise qu'il y a, à l'heure actuelle, 17 inscrits pour cette saison estival 2025. Ils sont âgés de 16 à 17 ans.

M. le Maire demande à André Fillon de sortir pour le vote car sa fille a candidaté. Il ne peut donc pas voter.

Mohamed HADJAB explique que cela coûte 20€ par jour et par enfant. Ils vont avoir en moyenne 200€

Malik MAHTAL demande si le budget est plafonné sur cette opération.

M. le Maire répond, que c'est limité en nombre de jeunes inscrit : qui est de 24.

Mohamed HADJAB explique que les jeunes vont travailler environ 40 heures et que le coût est d'environ de 200€ par jeune.

Jean-Michel MICHELOT indique que ce n'est pas un job d'été. C'est de la découverte.

Mohamed HADJAB précise que ce sont des chantiers et pas vraiment le monde du travail avec ses règles.

M. le Maire indique que c'est une découverte du monde du travail. On ne va pas leur demander des objectifs.

Joël DINOT souligne que les jeunes n'ont aucune compétence, c'est pour cela que ce sont des chantiers

M. le Maire explique qu'ils vont travailler à la cantine, à la Chapelle St Georges pour orienter le public, la résidence seniors pour les moments conviviaux...

Pascales Gauchon demande ce qu'il va y avoir au niveau de la Chapelle St Georges car c'est une demande des habitants du quartier.

Mohamed HADJAB précise qu'il y aura bien un jeune à la Chapelle St Georges, sur un temps court qui s'est proposé. Il y sera du 5 au 12 juillet. Il explique que rien n'est imposé aux jeunes pour le choix du poste.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **accepte** la reconduction de ce partenariat pour l'été 2025, **acte** le principe d'une participation financière dans le cadre d'une subvention exceptionnelle au centre social, **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier et lui donner tous pouvoirs à cet effet.

### ↳ Aides à l'Habitat

La convention ANAH relative à l'amélioration de l'Habitat dans le cadre du projet Centre-bourgs, fixe notamment les modalités de la participation communale pour les travaux de ravalement de façade et de rénovation énergétique.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** les dossiers de demandes de subventions instruits par les services de la COR pour l'attribution des aides de la commune de Thizy les Bourgs :

↳ Opération « Rénovation de l'habitat » - Dossier « Façades »

BENEFICIAIRE	MONTANT DES TRAVAUX TTC	STATUT	TYPE D'AIDE	TRAVAUX	AIDE ANAH	AIDE DEPARTEMENT	PRIME RENOV	AIDE COR	AIDE COMMUNALE	SUBVENTION TOTAL
Arsen HARAPETYAN	26 244,00 €	Propriétaire occupant	Façade	Enduit ciment	- €	- €	- €	800,00 €	4 200,00 €	5 000,00 €
Gilles BERGER	14 660,25 €	Propriétaire occupant	Façade	Enduit à chaux	- €	- €	- €	1 319,50 €	3 568,63 €	4 888,13 €
				TOTAL	- €	- €	- €	2 119,50 €	7 768,63 €	9 888,13 €

M. le Maire rappelle l'incidence que ces travaux ont sur la commune

## ↳ Prémption de l'immeuble AH0094 dans le cadre de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) « Place du Commerce » à Thizy

*Éric Marchand fait un résumé de ce point. Il rappelle l'engagement de la commune dans le cadre de l'ORI place du commerce. Il précise que le conseil municipal a longuement délibéré sur ce sujet lors du dernier conseil municipal du 20 mai 2025.*

Il est rappelé l'engagement de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) et de la commune de Thizy les-Bourgs pour la revitalisation de son centre-bourg. Plusieurs programmes et projets ont été menés en ce sens depuis une dizaine d'années. Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) centre-bourg de l'État de 2014, le diagnostic fléchait la rénovation des immeubles du centre de Thizy les Bourgs comme un enjeu fort.

En 2018, la COR a engagé une opération de restauration immobilière (ORI) sur quatre immeubles du centre de Thizy, dont l'immeuble AH0094, dans le cadre d'une stratégie de revitalisation territoriale.

L'ORI a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 25 mars 2022.

Ces enjeux et ce projet ont été repris dans l'opération de revitalisation du territoire signée le 18 juillet 2019, récemment prolongée pour cinq ans par avenant en date du 9 décembre 2024 ; ainsi que dans la convention cadre Petites Villes de Demain (PVD) signée le 3 janvier 2023 et dans le volet coercitif de la deuxième Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH – RU) signée le 6 février 2023 pour cinq ans.

En parallèle de la procédure ORI, une réflexion s'est poursuivie sur la stratégie patrimoniale et opérationnelle adéquate au traitement global de l'îlot « Place du commerce » situé en cœur de bourg et qui comporte trois des quatre immeubles visés par l'ORI, dont l'immeuble cadastré section AH n° 94.

En conclusion des études menées, un projet de travaux à l'échelle de l'îlot impliquant une recomposition foncière et une restructuration lourde de certains bâtiments, ainsi que le traitement des espaces publics et des rez-de-chaussée commerciaux est préconisé.

La COR et la commune de Thizy les bourgs sont volontaires pour poursuivre cette opération qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de revitalisation territoriale, d'amélioration du parc immobilier et de l'attractivité de la commune, notamment dans le cadre du programme PVD.

Alors que ces immeubles sont délaissés par leur propriétaire qui sont dans l'incapacité de réaliser les travaux de rénovation nécessaires, le bailleur social Deux Fleuves Rhône Habitat (DFRH) a manifesté son intérêt pour conduire une opération de rénovation de l'immeuble AH0094, conformément aux engagements pris dans le cadre du Protocole habitat signé le 18 juillet 2019.

Aussi et par délibération en date du 20 mai 2025, le conseil à l'unanimité, a approuvé le projet de convention de partenariat et de financement de la phase aménagement pour la rénovation de l'immeuble AH0094 qui permet la concrétisation de ce projet grâce à l'implication conjointe de la Ville, du bailleur *Deux Fleuves Rhône Habitat* (DFRH) et de la COR.

Cette convention prévoit notamment l'engagement du bailleur à acquérir l'immeuble AH0094.

Depuis lors, la commune a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner au prix de 150 000 €, ayant pour objet ledit immeuble, au titre du droit de droit de préemption urbain.

Les services de la Ville se sont rapprochés d'EPORA de la COR et du bailleur social DFRH afin d'évaluer la suite à donner à cette déclaration qui requiert une décision sous deux mois, sauf prolongation en cas de demande de pièce justificative complémentaire ou de visite.

*Éric Marchand rappelle qu'André Fillon avait parfaitement expliqué ce qu'était EPORA lors du dernier conseil municipal du 20 mai 2025.*

Compte tenu, d'une part, de la nécessité de maîtriser cet immeuble pour mener à bien le projet rappelé ci-avant, de seconde part, des engagements figurant dans la convention de partenariat et de financement approuvée par délibération du 20 mai 2025, et enfin des termes de la convention de veille et de stratégie foncière passée entre la COR, la Commune et EPORA, l'exercice du droit de préemption apparaît nécessaire et opportun.

L'exercice du droit de préemption a été délégué au Maire par délibération du conseil municipal en date du 6 octobre 2023 dans les termes suivants :

« 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ; ».

Par ailleurs, la convention de veille et de stratégie foncière passée avec EPORA précise que :

« A sa demande, la collectivité compétente peut se faire substituer par un tiers dans ses obligations d'acquérir les biens auprès de l'EPORA lorsque la vente intervient aux mêmes conditions que celles applicables à la collectivité au titre des présentes. Cette procédure ne dégage pas la collectivité compétente de ses obligations d'acquérir et se fera à ses frais et risques dans le cas où le tiers désigné défaillirait. »

Aussi, et alors que la décision de préempter ou de déléguer ce droit de préemption, revient à monsieur Le Maire consécutivement à la délégation de compétence qui lui a été accordée, le conseil municipal n'est saisi que de la question des conditions de subdélégation qu'il lui appartient de préciser (cf notamment *Conseil d'État, 1ère et 6ème sous-sections réunies, 02/03/2011, 315880*).

Éric MARCHAND explique que si nous votons pour, l'immeuble appartiendra à la Mairie

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 211-1 et suivants relatifs au droit de préemption urbain ;

Vu la délibération n° 2023/05-62 du conseil municipal en date du 6 octobre 2023 déléguant au maire entre autres compétences, l'exercice du droit de préemption urbain ;

Vu la convention de revitalisation signée le 3 février 2017 pour une durée de 6 ans ;

Vu la délibération n°2022-04-58 du conseil municipal en date du 10 octobre 2022 autorisant la signature de la convention Petites Villes de Demain ;

Vu la convention d'OPAH-RU signée le 6 février 2023 pour une durée de 5 ans ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 mars 2022 déclarant d'utilité publique l'opération de restauration immobilière (ORI) sur quatre immeubles du centre de Thizy, dont l'immeuble AH 00094 ;

Vu la convention de veille et de stratégie foncière passée entre la COR, la Commune et EPORA, en date du 23 juin 2022 ;

Vu la délibération 2025/03-45 du 20 mai 2025 approuvant et autorisant la signature de la *convention de partenariat et de financement de la phase aménagement pour la rénovation de l'immeuble AH0094 dans le cadre de l'opération de restauration immobilière (ORI) « Place du Commerce »* ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner visant l'immeuble AH 000 94 reçue en mairie le 20 mai 2025 ;

Vu les motifs ci-avant exposés ;

*M. Le Maire précise que c'est EPORA qui préemptera pour la municipalité*

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **prend acte** de la délégation de l'exercice du droit de préemption à monsieur le Maire, **précise que** la décision de déléguer l'exercice du droit de préemption à l'EPORA, le cas échéant, devra se conformer aux termes de la convention de veille foncière et à ceux de la convention de partenariat et de financement pour la rénovation de l'immeuble AH0094, **autorise** le Bailleur social Deux Fleuves Rhône Alpes à se substituer à la Commune dans son obligation d'acquérir l'immeuble préempté au terme du portage par l'EPORA.

#### ↳ **Appel à projet « Attractivité résidentielle »**

La convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) de Cours et de Thizy les Bourgs a été signée le 6 février 2023 entre la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR), l'État, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Département du Rhône, Pro Civis, et les Communes de Cours et de Thizy les Bourgs pour une durée de 5 ans.

Cette convention fait suite à une première OPAH-RU, menée entre 2017 et 2023.

Ce dispositif vise à renforcer l'attractivité résidentielle des communes dans le cadre de leurs projets de revitalisation de centres-bourgs, en favorisant la requalification de l'habitat privé. Un accompagnement technique, administratif et financier est ainsi proposé aux propriétaires occupants ou bailleurs.

Un avenant n°1 a été signé le 03 juin 2024 afin d'augmenter les objectifs de rénovation de logements portés par les propriétaires occupants suite au bilan exceptionnel de 2023.

La convention OPAH-RU prévoit un accompagnement renforcé pour les propriétaires bailleurs via notamment différentes primes. Ces primes et leurs modalités d'abondement délibérées par les communes sont détaillées au sein des règlements de la COR.

Une de ces primes est mise en place sous forme d'un « appel à projets attractivité résidentielle ». Une première session a été lancée en 2024 sans qu'aucun projet ne soit déposé. Des critères d'éligibilité généraux ont été précisés dans les règlements. La présente délibération vise au lancement d'une deuxième session d'appel à projets selon le règlement tel que ci-annexé, et dont les critères et modalités d'attribution principaux sont explicités ci-dessous.

Cet appel à projet permet de valoriser les projets des propriétaires bailleurs qui soutiennent l'attractivité résidentielle en prenant en compte les besoins contemporains en matière d'habitat via la réalisation de travaux liés à quatre familles de critères :

- confort et aménités du cadre de vie ;
- annexes au logement ;
- patrimoine et architecture le cas échéant ;
- performance énergétique.

L'appel à projets est ouvert aux propriétaires bailleurs privés.

Les logements éligibles sont situés dans les périmètres de revitalisation des communes, correspondant aux centres-bourgs historiques.

Le montant de la prime est de 10 000 €. La prime finance au minimum 50 % du montant TTC des travaux liés à l'appel à projet. Le propriétaire devra présenter un plan de financement dont les dépenses TTC des travaux supplémentaires liés à la prime devront être de minimum 20 000 €.

La COR alloue 3 000 € par projet, le reste étant à la charge de la commune.

Le présent appel à projet est engagé par la COR, les communes de Cours et de Thizy les Bourgs. Le ou les projets retenus seront sélectionnés par le comité d'agrément mis en place par la COR.

Le présent appel à projet se déroulera en une phase de candidature, à l'issue de laquelle un ou plusieurs projets seront sélectionnés par le comité d'agrément. Dans le cas de figure où aucune proposition ne satisfierait les conditions requises, la COR et les communes se réservent le droit de ne pas donner suite au présent appel à projet.

L'appel à projet se déroulera selon le calendrier non contractuel et indicatif suivant :

	Étapes	Calendrier indicatif
Candidature	Lancement de la phase de candidature de l'appel à projets	1 <sup>er</sup> juillet 2025
	Date limite pour que les candidats puissent poser des questions	5 septembre 2025
	Date limite de réception des candidatures	30 septembre 2025
Jury- Sélection	Sélection du ou des projets par le Comité d'agrément	Octobre 2025
	Option : demande de compléments par écrit ou audition du ou des projets sélectionnés puis délibération du jury	Novembre 2025
Accompagnement	Autres passages devant la commission urbanisme-conseils pour affiner le projet le cas échéant avant dépôt de l'autorisation d'urbanisme	Fin 2025
	Dépôt des autorisations d'urbanisme	Fin 2025/début 2026

Le comité d'agrément sera chargé de la sélection du ou des projets. Le comité choisira librement la proposition qu'il jugera la plus intéressante en application des critères ci-dessous. Les contraintes techniques du bâtiment et du site, ainsi que des contraintes réglementaires, notamment l'Aire de valorisation de l'architecture et du paysage de Thizy les Bourgs, seront pris en compte pour

apprécier les projets. Ainsi le propriétaire bailleur devra démontrer qu'il a pris en compte les critères suivants. Le ou les projets les plus ambitieux seront retenus, selon les critères ci-dessous.

Chaque critère reçoit une note sur 5 :

- 0 : pas de propositions ;
- 1 : pas de propositions mais a réfléchi au sujet et le justifie ;
- 2 : proposition minimum, un seul poste de travaux ;
- 3 : propositions moyennes ;
- 4 : projet en adéquation avec les ambitions du critère, plusieurs ambitions sont traitées ;
- 5 : projet ambitieux qui dépasse le minimum demandé.

Les notes de chaque critère sont ensuite pondérées pour donner une note finale sur 5.

Critères	Ambitions visées	Documents ressources	Coefficient de pondération
1) Confort et aménités du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- création d'espaces extérieurs (balcons, terrasses, jardins, etc.) ;</li> <li>- regroupement de petits logements afin d'en créer de grands ;</li> <li>- sortie de vacance ;</li> <li>- ascenseur ;</li> <li>- traitement paysager (désimperméabilisation, végétalisation, récupération des eaux de pluie, biodiversité, etc.) ;</li> <li>- toute autre idée suggérée par le porteur de projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- cahier de prescriptions COR ;</li> <li>- guide « biodiversité et bâti » du CAUE de l'Isère <a href="https://caue-isere.org/article/guide-en-ligne-biodiversite-et-bati">https://caue-isere.org/article/guide-en-ligne-biodiversite-et-bati</a></li> </ul>	4
2) Annexes au logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- garages ou places de stationnement privatives ;</li> <li>- prise véhicule électrique ;</li> <li>- espace de stockage privatif (cave, local, etc.) ;</li> <li>- espaces communs (local vélo, pièce de stockage, etc.) ;</li> <li>- toute autre idée suggérée par le porteur de projet.</li> </ul>	Sans objet	3
3) Patrimoine et architecture, le cas échéant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- respect des éléments authentiques constituant le bâtiment et adaptation du bâti pour répondre aux besoins liés aux modes de vie actuels, via la préservation et mise en valeur d'éléments patrimoniaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- façades décorées ;</li> <li>- revêtements de sols (parquets, tomettes, carreaux de ciment, etc.) ;</li> <li>- décors intérieurs (moultures, staff, cheminées, etc.) ;</li> <li>- menuiseries intérieures (portes, verrières) ;</li> <li>- menuiseries extérieures (fenêtres, volets, lambrequins, etc.).</li> </ul> </li> <li>- toute autre idée suggérée par le porteur de projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- cahier de prescriptions COR ;</li> <li>- charte de la réhabilitation responsable du bâti ancien (CREBA).</li> </ul>	2
4) Performance énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- étiquette énergétique A ou B ;</li> <li>- énergie renouvelable ;</li> <li>- traitement de l'étanchéité à l'air ;</li> <li>- retour d'isolant sur les tableaux des menuiseries ;</li> <li>- prise en compte du confort d'été (matériaux bio-sourcés, casquette solaire, bio-climatisme, etc.) ;</li> <li>- toute autre idée suggérée par le porteur de projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- label BBC Effinergie rénovation ;</li> <li>- scénarios STR Enertech scop ;</li> <li>- cahier de prescriptions COR ;</li> <li>- charte de la réhabilitation responsable du bâti ancien (CREBA).</li> </ul>	1

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024/02-26 concernant l'Appel à projet « Attractivité résidentielle » dans le cadre de l'OPAH-RU 2023-2028 de Cours et de Thizy les Bourgs

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **approuve** le règlement et le lancement d'un deuxième Appel à projet « Attractivité résidentielle » dans le cadre de l'OPAH-RU 2023-2028 de Cours et de Thizy les Bourgs, **dit** que les crédits sont prévus au budget, **mandate** Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

#### ↳ Création – suppression d'emploi dans le cadre d'une modification horaire inférieur à 10 % du temps de travail

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 3 juin 2025,

Actuellement un emploi permanent d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30h04) est inscrit au tableau des effectifs. Cependant, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant pour un passage à temps complet.

Cette modification supérieure à 10% entraîne la suppression de l'emploi permanent d'origine d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 30h04, et la création de l'emploi permanent d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **autorise** la suppression, au tableau des effectifs, d'un emploi d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30h04), **autorise** la création, au tableau des effectifs, d'un emploi d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h), **prévoit** les crédits nécessaires à ces dépenses au budget, chapitre 012.

#### ↳ Création de trois emplois permanents

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant qu'en raison des nécessités de service et de la mise à jour du tableau des effectifs, il y a lieu de créer trois emplois permanents :

- Un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Un emploi d'adjoint technique à temps complet
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **autorise** la création, au tableau des effectifs, de quatre emplois permanents à temps complet, **prévoit** les crédits nécessaires à ces dépenses au budget, chapitre 012.

#### ↳ Décisions du Maire prises au titre de l'article L2122-22 et suivants du CGCT

##### ↳ Renouvellement et vente des concessions dans les cimetières :

Commune de Thizy les Bourgs :

- Renouvellement concession n° 0543 : Famille CHETAIL LACOMBE GALLARD pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 0785 : Famille SOULIER BUFFIN pour une durée de 30 ans
- Acquisition concession n° 396 : Famille BOUVIER CHENARD pour une durée de 30 ans

Commune déléguée de Bourg de Thizy :

- Renouvellement concession n° 943 : Famille LATHUILLERE pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 14 : Famille TRAMBOUZE BOUJOT pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 1047 : Famille CHERPIN pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 187 : Famille GRANGER pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 169 : Famille DULAC pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 197 : Famille MONTROCHER pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 408/409 : Famille LACROIX / CHEVRETON pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 670/671 : Famille LIEVRE / MURAD pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 967 : Famille RIVAUD pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 985 : Famille GOUTTENOIRE pour une durée de 30 ans
- Acquisition concession n° 1252-4 : Famille GODARD pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 200 : Famille CHEVRETON pour une durée de 15 ans

Commune déléguée de Marnand :

- Renouvellement concession n° B039 (64-65) : Famille BEROUD pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° C053 (EX 281) : Famille DEVAUX pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° C023 (EX 264) : Famille GALLEGO pour une durée de 15 ans

↳ Notification de Marchés :

OBJET DU MARCHE	TITULAIRE DU MARCHE	DATE DE LA NOTIFICATION	DUREE DU MARCHE	MONTANT DU MARCHE HT
MAPA 2025-04 Travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse de l'Ecole maternelle Le Coquillage Thizy	CIMALTO 104 RUE DES AMIS DE L'INDUSTRIE 42590 NEULISE	02/06/2025	3 MOIS	151 831,65 €
MAPA 2025-05 Marché de voirie à Bons de commande 2025-2028	EIFFAGE 169 IMPASSE DU FOUR A CHAUX 69240 THIZY LES BOURGS	18/06/2025	3 ANS	MINI 20 000 € MAXI 100 000 €

↳ Demande de financement 2025 – subvention PALULOS :

Dans le cadre du plan de rénovation énergétique et d'amélioration du confort thermique, la commune souhaite engager des travaux de remplacement des huisseries du logement situé dans l'ancienne poste de à Bourg de Thizy. L'Etat via le Ministère de la transition écologique propose une subvention PALULOS (prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale) d'un montant de 3 000.00 €.

Pour l'exercice 2025 les travaux sont estimés à 20 037.28 € TTC

Le financement est le suivant :

Fond propre 17 037.28 € TTC

Subvention 3 000.00 € TTC

Monsieur le Maire sollicite donc cette subvention auprès de l'Etat.

↳ Devis :

Référence	Tiers	Objet	Date_commande	Montant_TTC
202500223	CAPIAUX MAS CON	DOSSIER 250242 MONTAGE DOSSIER ENQUETE PUBLIQUE EN VUE ALIENATION TRONCONS CHEMIN RURAUX	15/05/2025	564
202500224	MORGUELUNE	FOURNITURE DE LIVRES POUR BIBLIOTHEQUE TH MAI	19/05/2025	686,7
202500225	GEMINEL CABINET	MISSION DIAGNOSTIC DPE AMIANTE PLOMB LOGEMENT 4 RTE DE MARNAND	19/05/2025	400
202500226	SIC INFRA 42	ETUDE ET ESSAIS DE PERMEABILITE COUR ECOLE M.OVIZE	20/05/2025	1438,8
202500227	QUALICONSULT GR	MISSION CONTROLE TECHNIQUE AMENAGEMENT LOCAUX RESSOURCERIE	20/05/2025	1920
202500228	MOOS	CLIENT 118.00-REPLACEMENT CIRCULATEUR CHAUFFERIE SALLE DU CAP	20/05/2025	960,91
202500229	ALTEA EXPERTS	SINISTRE 2025-04-AUSCULTATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT CLSH AVEC MESURES	21/05/2025	3180
202500230	VAGINAY Seba-01	MISE EN SECURITE DES BERGES DE L ETANG PAILLAC	21/05/2025	9420

202500231	REALITES URBAINS	MAITRISE D OEUVRE AMENAGEMENT DE LA COURS ECOLE M.OVIZE	21/05/2025	13560
202500232	EDITIONS SORMAN	ABONNEMENT A LA REVUE LA LETTRE DES SERVICES TECHNIQUES	21/05/2025	190
202500233	THEATRE D OUBLE	SPECTACLE DU 18 JUIN	21/05/2025	1500
202500234	SIC INFRA 42	SINISTRE 2025-04-MISSION DE SUPERVISION GEOTECHNIQUE D EXECUTION APRES ALLEGEMENT DU MUR DE SOUTENEM	22/05/2025	1075,2
202500235	MIE-01	MISE AUX NORMES ALARME INCENDIE ECM	22/05/2025	776,33
202500236	MIE-01	MISE AUX NORMES ALARME INCENDIE LOCAUX RESSOURCERIE	22/05/2025	739,02
202500237	CAPIAUX MAS CON	SINITRE 2025-04-RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE MUR SOUTÈNEMENT CLSH	22/05/2025	2220
202500238	DEVELAY	CLIENT 05224-FOURNITURES ADMINISTRATIVES MAIRIE TH	22/05/2025	217,87
202500239	DEFIBTECH	CLIENT J11009-FOURNITURE D UNE BATTERIE POUR DEFIBRILLATEUR MARDORE	26/05/2025	342
202500240	DURIER BOURR	FOURNITURE ET POSE CYLINDRE POUR BOITE AUX LETTRES LOGEMENT MEUBLE RESIDENCE AUTONOMIE	26/05/2025	79,48
202500241	LACOMBE MOTOCUL	CLIENT 93052000-REVISION TONDEUSE SNAPPER ET TONDEUSE FRONTALE KUBOTA	26/05/2025	3793,7
202500242	LOCAMUC PARTEO	CLIENT F039197-LOCATION CAMION BENNE 21 ET 22.05	26/05/2025	159,84
202500243	LOCAMUC PARTEO	CLIENT F039197-LOCATION NACELLE 21.05	26/05/2025	158,6
202500244	NORD NETTOYAGE	NETTOYAGE COURS PLACE DE FURTH TH	26/05/2025	2940
202500245	MOOS	CLIENT 118.00-CHANGEMENT ANODE ET JOINT TROU D HOMME BALLON ECS SALLE DU CAP	27/05/2025	714,89
202500246	ABS COMMUNIC	CLIENT CU2106-00090-FOURNITURE ET IMPRESSION DE BANDEROLES POUR PEINTRES DANS LA RUE SEPT 2025	27/05/2025	691,44
202500247	SIC INFRA 42	SINISTRE 2025-04-MISSION DE TRAVAUX DE RECONNAISSANCE ET INTERPRETATION MUR SOUTÈNEMENT COUR CLSH	28/05/2025	15312
202500248	SEDI	CLIENT C0063399-FOURNITURE DE 10 LIVRE NOTRE MARIAGE POUR MAIRIE TH	02/06/2025	191,35
202500249	THEVELEC	MISE EN CONFORMITE DU RESEAU INFORMATIQUE CENTRE SOCIAL	02/06/2025	4393,25
202500250	SUEZ	REPARATION POTEAU INCENDIE RUE DU NORD	03/06/2025	216,72
202500251	DEVELAY	CLIENT 69909-FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE M.OVIZE TOUTES CLASSES	03/06/2025	1256,76
202500252	DEVELAY	CLIENT 69909-FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE M.OVIZE TOUTES CLASSES	03/06/2025	401,61
202500253	DEVELAY	CLIENT 69909-FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE M.OVIZE DIRECTION	03/06/2025	231,36
202500254	DEVELAY	CLIENT 69909-FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE M.OVIZE CLASSES CE1	03/06/2025	182,97
202500255	DEVELAY	CLIENT 67591-FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MAT LE COQUILLAGE CLASSES TPS PS	03/06/2025	150,39
202500256	DEVELAY	CLIENT 69909-FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE M.OVIZE CLASSE ULIS	03/06/2025	222,24
202500257	DEVELAY	CLIENT 69909-FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE M.OVIZE CLASSES CP	03/06/2025	380,7
202500258	MC PROTECTION B	FOURNITURES ELECTRODES ET BATTERIES DEFIBRILLATEUR PLACE A.BRIAND BTH	03/06/2025	596,74
202500259	DEFIBTECH	CLIENT J11009-FOURNITURE DE 3 BATTERIES POUR DEFIBRILLATEUR CENTRE SOCIAL SDF MARN CHAPELARD	03/06/2025	1026
202500260	MOREL S	FOURNITURE D UN PANIER GARNI POUR LE TOUR DU BEAUJOLAIS 13/06	03/06/2025	50
202500261	DEVELAY	CLIENT 05224-FOURNITURES DE BUREAU POUR MAIRIE BTH	03/06/2025	36,01
202500262	INAPA	CLIENT 3000077284-FOURNITURE DE PAPIER IMPRESSION	04/06/2025	456

202500263	EIFFAGE	MARCHE DE VOIRIE A BONS DE COMMANDE BC 15 AMENAGEMENT D'UNE VOIE SUITE SINISTRE	05/06/2025	4016,64
202500264	EIFFAGE	MARCHE DE VOIRIE A BONS DE COMMANDE BC 16 BOUCHONNAGE TROU PHASE 1 ANNEE 2025	05/06/2025	4200
202500265	MORGUELUNE	ACHAT LIVRES DEVIS 200	05/06/2025	290,5
202500266	AU FORUM DU BAT	CYLINDRES ELECTRONIQUES	11/06/2025	4400,88
202500267	BOYER STORES	STORE + RIDEAU	11/06/2025	6000
202500269	DEVELAY	CLIENT 69909-FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE M.OVIZE ARTS VISUELS	16/06/2025	248,46
202500270	LP BURO RIORGES	FOURNITURE DE 50 CALCULATRICES POUR DEPART ELEVES CM2 ECOLES TLB	16/06/2025	999,5
202500271	TRONCY FLORE-01	ENTRETIEN ANNUEL MATERIEL DIVERS SERVICES TECHNIQUES	16/06/2025	1282,31
202500272	THERMI DEPANNA	CONTRAT D ENTRETIEN CHAUFFAGE LOGEMENT URGENCE	18/06/2025	120
202500273	TRONCY FLORE-01	FOURNITURE EPI POUR PERSONNEL ESPAVES VERTS	18/06/2025	665,1
202500275	REALITES URBAIS	ETUDE DE FAISABILITE POUR REAMENAGEMENT COUR CLSH SUITE AU SINISTRE	18/06/2025	2496
202500276	DESMARQUEST	CLIENT 411310-REPARATION CLOCHES ET HORLOGES EGLISE BTH ET CHAPELLE ST GEORGES	18/06/2025	440,4
202500277	CHUBB	FOURNITURE ET POSE DE CARTE ELECTRO CENTRALE INCENDIE SALLE DES FETES TH	18/06/2025	4282,61
Total				102275,28

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, prend acte de ces décisions.

#### ↳ Communications des élus et questions diverses

Jean-Michel MICHELOT fait un point mobilité. Il précise que notre volonté est de rendre la vie de nos concitoyens meilleure. Une enquête a été faite, il en est ressorti un besoin de mobilité. Il explique que c'est une compétence de la COR et que c'est pour ça que nous ne pouvons pas mettre en place le projet ATCHOUM avec les habitants, pour l'instant. Par contre, des dispositifs peuvent être lancés, s'ils répondent aux besoins adaptés de mobilité du territoire. C'est la loi LOM (Loi d'Orientation Mobilité) du 24 décembre 2019. Nous voudrions lancer un partenariat avec la COR pour ce faire, nous allons envoyer par courrier notre demande à la COR. Il lit le courrier afin que les habitants soient informés.

Il annonce que ce jeudi 19 juin, la COR a voté la création d'un poste de chargé d'animation mobilité sur le territoire. Il a hâte de travailler avec cette personne afin de pouvoir répondre favorablement aux habitants sur la question de la mobilité sur notre territoire.

M. le Maire précise qu'on a identifié ces besoins lors des rencontres citoyennes mais qu'effectivement il est compliqué d'y répondre car c'est une compétence de la COR. Il indique qu'on en a parlé aussi avec le SYTRAL et que le besoin est là. Il informe que 15% des habitants de notre commune n'ont pas de véhicule.

Anne REYBAUT parle de l'Incubateur de Santé Solidaire (ISS). Elle rappelle le principe de ce projet qui est de travailler avec l'ARS et le médecin qui a déjà mis en place ce projet à Grigny dans le Rhône. L'ARS a bien identifié que notre territoire est prioritaire. Elle indique que nous les avons rencontrés 4 fois avec les professionnels de santé autour de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé). Elle explique qu'ils se sont rencontrés le 5 juin pour trouver un lieu propice à l'installation de cette structure. Nous sommes actuellement en pourparlers pour acquérir ce local. L'ISS est en orbite pour nous aider à trouver un médecin.

M. le Maire précise que c'est un vrai travail de fond. C'était et c'est toujours la priorité numéro un de trouver des médecins.

Franck GUEFFIER annonce les événements sur la commune :

- Ce 21 juin, le sou des écoles à Thizy organise la fête de la musique Place Maurice Ravel à partir de 17h. Nous remercions le Sou des Écoles de l'organiser. Nous sommes partenaires.
- Ce 21 et 22 juin, Jazz la Ferme dans le cadre du Festival Du Foin sur les Planches de Courant d'Art. ça a lieu au lieu-dit de la Faille à la Chapelle-de-Mardore. Pour plus d'information, le site de Courant d'Art

Il précise qu'on est victime de notre succès et de l'envie des gens d'avoir des animations culturelles

- Du 20 juin au 12 juillet, l'exposition peinture d'Anne-Marie Roche : L'arbre et l'eau, à la médiathèque Simone Veil.
- Le 28 juin : les feux de la Saint-Jean à La Chapelle-de-Mardore
- Le 5 juillet, concours de pétanque organisé par l'ASTBT au pétanquodrome de Thizy à partir de 14h30
- Le 13 juillet : Grillade de Marnand

Isabelle BAYRERON précise qu'il y aura le feu d'artifice.

- Et la brocante à Thizy
- Le 14 juillet : Concours de pétanque à la Chapelle-de-Mardore
- Le 15 août : La fête de la Madone à Mardore et à la Chapelle-de-Mardore
- Le 23 août : Tinta'Mardore à Mardore
- Le 31 août : la Foire de Mardore, qui fait le plein à chaque fois
- Et du 5 au 7 septembre : la fête de Thizy avec différentes animations : un spectacle, des manèges, brocante, le bal des pompiers, les peintres dans la rue : le dimanche...

Pascale GAUCHON annonce la kermesse à l'école de Mardore, ce samedi 21.

M. le Maire précise que ce week-end, il y a aussi la kermesse de l'école de Marnand ainsi qu'une exposition photo à la Faille à La Chapelle-de-Mardore.

Nathalie BERNARD indique que la gazette de cet été sera distribuée à partir du 15 juillet dans les boites aux lettres

M. le Maire annonce qu'il y aura d'autre évènement en septembre, mais que d'ici là, il y aura un autre conseil municipal. Il déclare que l'aire de jeux rue juiverie sera inaugurée ainsi que l'Écomusée.

Séance levée à 20h15

Le Secrétaire de séance,



Nathalie BERNARD

Le Maire,



Ludovic CHERPIN

